



Bernard Troillet (à gauche), président de ValEole, Léonard Moret, président de Charrat, et Fabienne Moret, vice-présidente de Charrat, espèrent que l'éolienne Adonis aura deux voisines d'ici à l'horizon 2020. HÉLOÏSE MARET

Charrat reste dans le vent

CHARRAT La commune met à l'enquête publique dès aujourd'hui un plan d'aménagement détaillé en vue de l'installation de deux nouvelles éoliennes.

RAPPEL DES FAITS

La première éolienne de Charrat est mise en fonction en 2012. En 2014 est élaboré le projet de plan d'aménagement détaillé (PAD) intercommunal du Grand Chavalard, avec Saxon. Il prévoit l'implantation de quatre nouvelles éoliennes, deux à Charrat et deux à Saxon. Mais, le 9 février, si Charrat a dit oui à plus de 60%, Saxon a refusé dans les mêmes proportions. Trois semaines plus tard, les autorités de Charrat déposaient un PAD revu à la baisse avec les deux éoliennes prévues sur son territoire, mais le Conseil d'Etat refusait de l'homologuer. Charrat aurait pu recourir contre cette décision, mais elle a préféré tourner la page et élaborer un nouveau PAD communal présenté hier matin.

OLIVIER RAUSIS

Charrat relance son développement éolien. Dès aujourd'hui, vendredi 29 janvier, la commune soumet à l'enquête publique un plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'installation de deux nouvelles turbines dans le voisinage de son éolienne Adonis.

Après le refus d'homologation du PAD du Grand Chavalard par le Conseil d'Etat, au mois de mai 2015, la commune aurait pu recourir ou même renoncer, mais elle a préféré



DU CÔTÉ DES OPPOSANTS «LA LUTTE CONTINUE»

Opposante de la première heure à l'éolien, l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR) n'a pas tardé à réagir à l'annonce de la mise à l'enquête publique. «Nous sommes très motivés pour poursuivre notre lutte et nous opposer à ce nouveau projet. Notre objectif est clair: un refus lors de la votation populaire du 5 juin à Charrat. Nous allons nous mobiliser pour que Charrat renonce purement

À L'HORIZON 2020

En décembre 2015, l'administration cantonale a délivré, un avis de principe positif sur le nouveau plan d'aménagement détaillé (PAD) élaboré par la commune de Charrat avec neuf services consultés. Le PAD est soumis à l'enquête publique, pour trente jours, dès ce vendredi 29 janvier 2016. Une séance d'information publique aura lieu le mardi 16 février à la salle polyvalente de Charrat. Dès la fin de la mise à l'enquête, le Conseil communal de Charrat traitera les oppositions avant de convoquer une assemblée primaire. Puis, le nouveau PAD de Charrat sera soumis à une votation populaire le 5 juin prochain. En cas de oui, le PAD devra être homologué par le Conseil d'Etat. Le résultat de ce vote fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique, enquête lors de laquelle ne pourront recourir que les opposants qui seront intervenus lors de l'enquête publique qui démarre aujourd'hui. Une fois l'homologation entrée en force, ValEole pourra mettre à l'enquête l'installation des deux nouvelles éoliennes. Président de ValEole, Bernard Troillet espère ainsi que leur construction sera effective à l'horizon 2020. **OR**

présenter un PAD redimensionné, précise le président Léonard Moret: «Nous avons vite écarté l'idée d'un recours et décidé de remettre l'ouvrage sur le métier avec détermination et conviction. Nous voulons en effet respecter la volonté populaire exprimée à Charrat en 2014 et poursuivre dans la voie d'un développement durable, en harmonie avec le tourisme doux qui s'épanouit dans la région. Nous sommes persuadés que c'est le bon chemin.»

Indéniables avantages

Hier matin, quatre conseillers communaux charratins sur cinq ont fermement défendu leur projet. La vice-présidente de la commune Fabienne Moret a ainsi évoqué les aspects techniques: «Aujourd'hui, la production d'Adonis est d'environ 7 millions de kWh par an, ce qui correspond à la moitié des besoins totaux de

Charrat. Avec trois éoliennes, la production sera de l'ordre de 20 millions de kWh, ce qui couvrira largement les besoins énergétiques de la commune.»

Pour sa part, la conseillère communale Marlyse Volluz a parlé de l'impact économique: «Actuellement, Adonis rapporte 78 000 francs par année à la commune. Avec trois éoliennes, l'apport pourrait atteindre près de 260 000 francs, soit 25% de notre marge d'autofinancement.»

Mme Volluz ajoute que contrairement à un argument souvent brandi par les opposants, la présence d'une éolienne sur le territoire de Charrat n'a pas eu d'impact négatif sur le marché immobilier: «Depuis l'arrivée d'Adonis, la population a augmenté de 10%, principalement dans le secteur le plus proche de l'éolienne, et le prix moyen des terrains à construire a également augmenté de 10%.»

et simplement à l'implantation d'un parc éolien, même revu à la baisse, dans la région», affirme la présidente Florence Lattion-Richard. Dans son communiqué, l'APPCR se dit convaincue qu'un tel projet doit être inclus dans un plan directeur cantonal et ne pas faire l'objet d'une décision unique rendue par une commune. Parmi les autres arguments avancés pour justifier son opposition, l'APPCR cite l'impact sur le paysage, les bruits, les infrasons, les ombres clignotantes, les répercussions sur la santé humaine et animale. **OR**

Seize rapports d'impact

Enfin, la conseillère communale Emmanuelle Beytrison a parlé du rapport d'impact: «Seize rapports ont été établis en collaboration avec ValEole, qui assure le pilotage et qui nous accompagne sur les éléments techniques. Ils concernent notamment l'air et le climat, le bruit, les vibrations, les ombres clignotantes, les rayonnements non ionisants, les eaux, les sols, l'avifaune, les chiroptères et le paysage. Ces rapports font partie intégrante de la mise à l'enquête publique.»

Similaires à Adonis

Si le dossier soumis depuis aujourd'hui à l'enquête publique ne concerne que le nouveau PAD, l'objectif final est de construire deux nouvelles éoliennes à Charrat. Chaque éolienne supplémentaire devra ainsi être mise à l'enquête publique pour bénéficier d'une autorisation de construire, précise Paul-Alain Clivaz, responsable des énergies renouvelables au sein du groupe SEIC-Teledis, qui est mandaté par ValEole pour les aspects techniques: «Une fois les autorisations de construire délivrées, c'est ValEole, la société chargée de promouvoir l'éolien entre Martigny et Riddes, qui va piloter le projet. Les deux nouvelles éoliennes, une prévue à quelques centaines de mètres de l'actuelle, et l'autre entre la route cantonale et l'autoroute, seront similaires à Adonis. Elles seront ainsi hautes de 100 mètres, avec des pales de 50 mètres, et développeront une puissance de 3 MW.»



CELA DIT...

PASCAL GUEX RESPONSABLE DE LA RÉDACTION DE MARTIGNY

Des poussières de pour-cent qui font la différence

La construction de la nouvelle stérilisation centrale de Martigny vient de démarrer le long de la rue du Levant. Et sur son site officiel, l'Hôpital du Valais annonce même pour le 16 février prochain la pose de la première pierre de ce bâtiment «à la pointe de la technologie», évalué à 19 millions de francs. Une réalisation appelée, entre autres

Ce choix n'en fait pas moins grincer bien des dents au coude du Rhône.

missions, à fournir des prestations de retraitement de dispositifs médicaux pour différents sites hospitaliers. Bonne nouvelle pour le tissu économique régional? Pas si sûr. Les entrepreneurs de la région ont en effet eu la déplaisante surprise de voir le maître d'œuvre attribuer les travaux du gros œuvre à une firme extérieure au canton. Au nom de la loi fédérale sur les marchés publics? Ce choix n'en fait pas moins grincer bien des dents au coude du Rhône. Surtout en cette période de récession rendue plus délicate encore par les nouvelles exigences en matière de droit au chômage. «Un tel chantier

public payé par nos impôts aurait dû rester en mains de contribuables de la région», regrette, amer, ce patron octodurien. «Il reste à espérer que l'entreprise hors canton

adjudicataire se montre aussi performante sur le terrain qu'elle a été précise et visionnaire dans la rédaction de son offre», ironise cet autre spécialiste du béton et de la

maçonnerie. Faisant ici référence au rabais de 8,4% (!) qui a permis à cette compagnie vaudoise d'enlever le gros morceau sur le fil, en se montrant légèrement moins chère que ses concurrents valaisans. «Un écart d'à peine 12 000 francs sur une facture globale de 2 millions. Soit quelques dixièmes de %», chiffre un proche du dossier. Reste aujourd'hui la déception des entrepreneurs de Martigny et de la région écartés d'un chantier en train de sortir de terre dans leur propre zone industrielle et qui se sentent de moins en moins soutenus ou défendus tant par leurs élus que par leur association faitière. **OR**

BRANSON

La 20^e édition de la patronale de la Saint-Ours

Demain, samedi 30 janvier, le village de Branson vivra la 20^e édition de sa fête patronale de la Saint-Ours. Pour marquer cet anniversaire, les organisateurs vous convient à une fête animée, conviviale et chaleureuse, annonce Louis Carron, responsable des animations: «Pour marquer les 20 ans, les rues du village seront parsemées de photos des 19 éditions précédentes. Et nous proposons aussi un rendez-vous original, à 16 heures sur la place du village, sous la forme d'un petit kiosque à musique qui sera animé par deux Jean-Marc Richard!» Ces derniers commenteront les prestations de la chorale Les Follatères, du guitariste Clément Mottier, des accordéonistes Joëlle et Alexandre, du chœur des jeunes Flamme et du tout nouveau groupe Spyjam, formé de talentueux musiciens de la région qui se sont rencontrés à l'EJMA.

La 20^e Saint-Ours débutera à 10 h par une messe chantée par l'Echo des Follatères. A 11 heures, le couper de ruban sera assu-



Depuis vingt ans, la fête de la Saint-Ours attire la foule au cœur du village de Branson. DR

ré par Stéphane Grichting, brillant footballeur valaisan, et Serge Fardel, multiple champion suisse et champion d'Europe de tir à l'arc. Suivra l'apéritif animé par Les Follatères et Li Rondonia.

La fête se poursuivra avec l'ouverture des caves et des stands de repas, par des animations musicales itinérantes dès 13 h 30, par le petit kiosque à musique à 16 h, par une spéciale jeunes animée par Ludo dès 17 h 30 et par un bal populaire sous la tente chauffée Chez la Motte dès 21 h. **OR**

AGENDA

SAMEDI 30 JANVIER

Le Bourg fermé pour cause de fête

MARTIGNY Le Ski-Club de Martigny-Bourg organise ce samedi 30 janvier une journée sportive dans la rue du Bourg de 10 à 15 h. Une dizaine d'activités

gratuites et de nombreuses possibilités de se restaurer à un prix skieur attendent le public. Infos au chalet d'accueil installé au début de la rue, vers la fontaine. Le Bourg sera fermé et les entrées piétonnes se feront sur les côtés pour laisser la place au montage de la tente de carnaval.